



**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 30 septembre 2021 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.demat.ampa.fr, pour la procédure adaptée relative à la **souscription de contrats d'assurance Tous Risques Chantier et Dommages Ouvrage pour la construction du 3ème ensemble immobilier de la plateforme technologique « Chemstart'Up »**

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 18 novembre 2021.

DECIDE

Article 1 : l'accord cadre relatif à la **souscription de contrats d'assurance Tous Risques Chantier et Dommages Ouvrage pour la construction du 3ème ensemble immobilier de la plateforme technologique « Chemstart'Up »** est attribué comme suit :

N° du Lot	désignation	attributaire	Montant HT
1	Tous Risques Chantier	Groupeement SARRE ET MOSELLE/CHUBB 17 avenue Poincaré 57400 SARREBOURG	6 307,06 €
2	Dommages-Ouvrage	SMACL ASSURANCES 141 AV SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT CEDEX 9	25 477,32 €

Envoyé en préfecture le 30/11/2021

Reçu en préfecture le 30/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20211129-DPCCLLO_2021_349-DE

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 29 novembre 2021

**Le Président,
Par délégation,**

Henri POUSTIS

